DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL



Procès-verbal de la Saison 2018/2019

COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 27 mars 2019

Présents: Commission restreinte

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

A la lecture des feuilles de matchs il apparaît que des clubs omettent de saisir la jonglerie dans les observations et le signalent par courriel. A dater du <u>9 mars 2019</u> l'absence du vainqueur dans « Observations d'après match » conduit la Commission à attribuer 0 point aux 2 équipes pour la jonglerie.

La commission vous signale qu'une astreinte téléphonique au numéro 06 76 25 15 48 est assurée par le district du vendredi 18H au samedi 18H jusqu'au 30 mars en cas de problème pour l'utilisation de la FMI U13. Il est fortement conseillé de joindre cette astreinte quel qu'en soit le motif avant l'élaboration d'une feuille de match papier.

La Commission rappelle <u>que quelque soit les circonstances</u> les formalités administratives doivent se faire pour la partie composition et arbitres AVANT le début de la rencontre.

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr

DIVISION 1

Demande de modification de rencontre

• Match 21283541 EYSINES ES 1 (505760) / BOULIACAISE FC 1 (505597) Poule A du 06/04/19 la Commission demande au club de BOULIACAISE des informations supplémentaires pour reporter la rencontre au 1^{er} mai à 14H30

Courriers

- J.VILLENAVAISE (500440) courriel du 25 et mars concernant la jonglerie du match 21283513 du 23 mars 2019 La Commission prend note du courriel du 26 mars expliquant l'impossibilité de noter la jonglerie. La Commission vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter lors de la rencontre en cas de difficultés sur la FMI et vous recommande d'appliquer les consignes pour les tablettes « La TAB105 LOGICOM » à savoir de modifier le paramètre Affichage à « Petit ». Elle attend confirmation du club adverse (Bouliacaise).
- FC DES GRAVES (563803) courriel du 19 mars concernant l'attribution du point de jonglerie sur le match du 16 mars 2019 n°21283527

La Commission prend note du courriel mais concernant le point de jonglerie contre Portes entre 2 Mers la Commission applique la règle précisée par les PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs et n'attribue aucun point de jonglerie aux 2 équipes.

• COCARDE DE ST LAURENT (505555) courriel du 26 mars concernant le changement de date du match n°21283584.

La Commission prend note du courriel et précise que ce report est dû à la qualification du TAILLAN pour la finale départementale U13 Pitch.

DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL



Procès-verbal de la Saison 2018/2019

COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 2

Demande de modification de rencontre

Match 21283763 BORDEAUX E.C 1(500042) / LE TEICH JS 1 (505644) Poule C du 30/03/19
 Accord des 2 clubs validé par la Commission inverser la rencontre le 30 mars 2019 à 11H à la Plaine de Jeux MONADEY T5 à Talence

Feuille de match informatisée

Match du 23 mars 2019

Match 21283748 ANDERNOS S 1 / LE TAILLAN AS 2 Poule C

La Commission prend note de l'appel au n° d'astreinte de la FMI (après la fin de la rencontre), du courriel et du rapport de constat d'échec de la FMI. La Commission au vu des connexions sur le serveur FFF constate que la tablette utilisée ne semble pas être une tablette « Continental Edison » (fourni par le district) et qu'aucune connexion ne s'est faite 2H avant le début de la rencontre où vous auriez pu contacter l'astreinte pour essayer de résoudre le problème. La non utilisation de la FMI peut aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

DIVISION 3

Match à jouer le 13 avril 2019

Match 21283978 CENON US 2/ BORDEAUX E.C 2 Poule D

En application de la décision de la Commission des litiges et Contentieux donnant la rencontre à rejouer la Commission programme cette rencontre le 13 avril mais précise que les 2 clubs peuvent se mettre d'accord pour jouer cette rencontre à une autre date mais au plus tard le 1^{er} mai.

Demande de modification de rencontre

• Match 21283946 BOULIACAISE FC 2(505597) / NORD GIRONDE US 2 (551006) Poule C du 06/04/19 Accord des 2 clubs validé par la Commission jouer la rencontre le 27 avril 2019

Courriers

• US CENON RIVE DROITE (511449) du 26 mars 2019 en réponse à la demande de la Commission La Commission prend note du courriel joint de l'éducateur et du RTJ et de leurs explications. La Commission rappelle les éducateurs des 2 clubs aux devoirs de leurs charges.

DIVISION 4

Feuille de match informatisée

Match du 16 mars 2019

Match 21284162 VILLENAVE J 3 / ST ANDRE DE CUBZAC Poule C

Pris note du rapport de constat d'échec de la FMI. La Commission vous rappelle qu'aucune connexion WIFI n'est nécessaire pour la rencontre, la récupération des données de la rencontre devant se faire au moins 2H avant le match ce qui au vu des connexions sur le serveur FFF semble avoir été fait. La Commission vous signale l'existence d'un numéro d'astreinte FMI U13 pour vous aider.

DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL



Procès-verbal de la Saison 2018/2019

COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 6

Feuille de match informatisée

Match du 16 mars 2019

• Match 21284617 FC MARTIGNAS ILLAC 4/ LE HAILLAN AS 3 Poule F

La Commission prend note du rapport d'échec de la FMI. La Commission constate qu'aucune connexion avec une tablette ne s'est faite sur le serveur FFF par le club recevant et signale que la non utilisation de la FMI peut aller jusqu'à la perte du match par pénalité. La Commission vous signale l'existence d'un numéro d'astreinte FMI U13 pour vous aider.

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit